



# Journée internationale pour le **droit à l'avortement**

**Le 28 septembre**  
**Place Massena**  
**Nice**  
**18h30**

Il y a deux ans, la Cour Suprême des États-Unis portait un coup redoutable contre ce droit fondamental.

En Europe, Malte et Andorre interdisent totalement l'IVG. En Pologne et en Hongrie, les restrictions majeures confinent à l'interdiction.

A côté de nos frontières, en Italie, l'application de la loi est considérablement entravée par des professionnels, s'abritant derrière leur clause de conscience, ou par les moyens restreints alloués aux systèmes de soins. Et encore plus près, rappelons que pratiquer un avortement à Monaco est interdit!

De nombreux pays dits démocratiques, poussés par la progression des extrêmes droites, se désengagent de ce droit fondamental pour les femmes. De fait, ils désagrègent les démocraties.

**Le 28 septembre**, nous afficherons haut et fort notre **solidarité avec toutes les femmes du monde** et en particulier celles des pays qui interdisent totalement ou partiellement le droit à l'avortement !

**Nous affirmerons que les extrêmes droites sont partout un danger immédiat pour les femmes et les droits humains.**

En France, le respect des droits des femmes exige de la part du gouvernement, non des discours emphatiques, des effets de manche ou des postures, mais des actes constructifs et des budgets conséquents.

## **Nous réclamons :**

- L'inscription réellement protectrice du **droit à l'avortement dans la Constitution française** et dans la Charte européenne des droits fondamentaux pour que ce droit des femmes partout en Europe soit respecté et garanti. En effet, la **révision constitutionnelle sur «la liberté des femmes à recourir à l'interruption volontaire de grossesse»**, n'a toujours pas abouti à ce jour
- La parution des décrets d'application de la loi Gaillot de février 2022 permettant aux **sages-femmes** de pratiquer des **IVG instrumentales**
- Des choix politiques qui augmentent les budgets pour la santé.

## Le 28 septembre, nous descendrons dans la rue partout en France pour exiger aussi :

- **l'accès aux soins pour toutes** sur tous les territoires avec la réouverture des Centres IVG fermés, des maternités et hôpitaux de proximité même dans les territoires ruraux
- une **politique publique de production des médicaments** essentiels, de premier recours, incluant les produits nécessaires à l'IVG, pour éviter toute pénurie et rupture d'accès aux soins. Cela passe par la création d'établissements pharmaceutiques nationaux et européens avec financement public qui produiront, diffuseront les médicaments et gèreront la constitution des stocks ainsi que leur maintien
- la **disparition de la double clause de conscience** spécifique à l'IVG
- la **garantie** pour les femmes du **choix des méthodes** pour l'IVG et la contraception
- des **campagnes** publiques d'informations sur les droits sexuels et reproductifs ainsi que les séances d'éducatives à la vie affective et sexuelle en milieu scolaire prévues par la loi du 4 juillet 2001 relative à l'IVG et à la contraception. Depuis janvier, le Planning Familial, SOS Homophobie et le Sidaction ont porté plainte contre l'Etat pour non respect de cette loi
- la **pénalisation des activistes anti-IVG** et la dissolution de leurs associations qui vont à l'encontre des droits des femmes et fragilisent la démocratie

**Le Collectif «Avortement en Europe, les femmes décident» appelle à manifester le 28 septembre partout en France pour défendre le droit à l'avortement.**

## Dans les Alpes-Maritimes, plus spécifiquement, nous réclamons :

- que les personnes puissent avoir accès à l'IVG gratuitement à l'hôpital quel que soit leur statut en France (AME ou pas)
- le contrôle des dépassements d'honoraires pratiqués par une majorité de gynécologues et de cabinets d'échographie
- que l'autorisation soit donnée aux professionnel·les des PMI du département de pratiquer des IVG médicamenteuses : les collectivités doivent assurer leur mission dans l'accès au soin
- un meilleur équipement pour le CIVG de l'hôpital l'Archet afin que les personnes aient le choix de la méthode d'IVG entre 14 et 16 semaines SA
- plus de clarté de la CPAM dans la possibilité d'anonymat des majeures (et des mineures) et précisions sur les procédures
- le respect de la facturation à 100% des actes de laboratoire et d'échographie et en particulier en cas de demande d'anonymat chez les mineures, pour le groupe sanguin.



Premières signatures : ADN | Afccc | ATTAC 06 | le Centre LGBTQIA + Côte d'Azur | CGT Educ'action 06 | Le Collectif Queer | Les Culottées | Elles voient rouge | Ensemble!06 | Europe Écologie Les Verts 06 | FSU 06 | MRAP 06 | Le Mouvement de la Paix des Alpes Maritimes | NousToutes06 | Nice au CoeurNPA 06 | PCF 06 | Planning Familial 06 | Parti de gauche | Rassemblement citoyen VIVA! | Solidaires 06 | UD CGT